

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fuites-d-eau-en-serie-et-mensonges-a-la-centrale-47109>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Fessenheim peut et doit être fermée maintenant ! > Actualités > **Fuites d'eau en série et mensonges à la centrale de Fessenheim : les associations antinucléaires alsaciennes et le Réseau "Sortir du nucléaire" portent plainte**

21 avril 2015

Fuites d'eau en série et mensonges à la centrale de Fessenheim : les associations antinucléaires alsaciennes et le Réseau "Sortir du nucléaire" portent plainte

Ce 21 avril 2015, les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Fessenheim, Stop Transports - Halte au nucléaire, le CSFR et Alsace Nature, soutenues par le Réseau Fukussenheim et Les Citoyens Vigilants des environs de Fessenheim, déposent plainte contre EDF. Elles exigent la condamnation de l'exploitant de la centrale nucléaire de Fessenheim pour les infractions commises lors des fuites survenues les 28 février et 5 mars 2015.



Deux fuites consécutives largement minimisées

Le 28 février 2015, EDF déclarait la mise à l'arrêt du réacteur n° 1 de la centrale de Fessenheim suite à un « défaut d'étanchéité » sur une tuyauterie. Ce sont en réalité plus de 100 m³ d'eau [1] qui ont jailli, suite non pas à un défaut d'étanchéité mais à une rupture de tuyauterie, et qui se sont déversés dans la salle des machines, éclaboussant des boîtiers électriques et provoquant un défaut d'isolement sur un tableau électrique.

Le 5 mars, la tuyauterie a été remise en eau, contrairement aux engagements pris par EDF auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et sans qu'aucune évaluation des causes de la rupture de la tuyauterie ni des impacts de la fuite n'ait été réalisée. Quelques minutes après, elle se rompit de nouveau, à un autre point, en présence des inspecteurs de l'ASN...

Le 10 mars, interrogé lors d'une séance de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) sur ce double incident, le directeur de la centrale a clairement failli à son obligation d'information, passant volontairement sous silence la réalité de l'événement.

Une communication d'EDF vivement critiquée par l'ASN

Le mercredi 15 avril, lors de la présentation devant l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Techniques du rapport annuel de l'ASN, son président, Pierre-Franck Chevet, a vivement critiqué la communication d'EDF, la qualifiant de « décalée », déclarant ne pas être « content de la manière dont ils ont informé » et s'inquiétant de « l'empressement [de l'exploitant] à vouloir redémarrer le réacteur ». Un procès-verbal pourrait d'ailleurs être transmis à la justice.

Une plainte contre un exploitant délinquant

D'après EDF, la première rupture de tuyauterie serait due à une fatigue vibratoire... C'est donc l'usure qui aurait eu raison de celle-ci.

Cet événement met en lumière le mépris de la sûreté dont EDF a une nouvelle fois fait preuve. L'exploitant de la centrale de Fessenheim n'a pas su tirer les leçons de l'« incident » survenu en avril 2014 [2]. Quant aux agissements d'EDF - minimisation de l'incident, mensonge à l'ASN, omission auprès de la CLIS - ils laissent plus que songeur quant à l'attitude que l'entreprise adopterait en cas d'accident de grande ampleur !

C'est pourquoi les associations antinucléaires ont décidé de porter plainte contre EDF et contre Thierry Rosso, directeur de la centrale au moment des faits. Les associations espèrent une condamnation sévère de l'exploitant délinquant. Le dépôt de plainte officiel aura lieu ce 21 avril dans l'après-midi.

Rendez-vous est donné à 15h30 devant la CLIS de Fessenheim, rue Messimy à Colmar. Après une déambulation avec mise en scène dans les rues de Colmar, la petite délégation se rendra devant le Palais de Justice (Tribunal de grande instance de Colmar) vers 16h30. Une copie de la plainte sera symboliquement déposée au Tribunal pendant que nous transmettrons officiellement la plainte par fax et lettre recommandée au Parquet de Colmar. Un point presse aura lieu suite à l'action et des copies de la plainte seront distribuées aux journalistes présents.

Les associations réitèrent leur demande d'arrêt immédiat de la centrale et prévoient d'amplifier leur mobilisation. Elles appellent également à un rassemblement large lors de la manifestation tri-nationale qui se tiendra le dimanche 26 avril à 11h30 devant Fessenheim.

Consultez le dossier juridique : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fessenheim-fuites-en-serie>

Contacts presse :

André Hatz – 06 82 02 69 79 Rémi Verdet – 06 13 36 71 89 Marie Frachisse – 07 62 58 01 23

Chargée de communication : Charlotte Mijeon – 06 75 36 20 20

Ce communiqué a été repris par les médias suivants : AFP, France 3, Le Parisien, Le Monde.fr, Reuters, Figaro, New York Times, l'Alsace, Dernières Nouvelles d'Alsace, France Info.fr, Ouest-France, Fréquence Terre, L'Est Républicain, France Bleu... Ainsi que par de nombreux médias suisses et allemands.

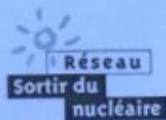
Quelques photos du rassemblement du 21/04/15 :



Rassemblement devant la CLIS de Fessenheim © André Hatz



Rassemblement devant le Palais de Justice de Colmar © André Hatz



Réseau "Sortir du nucléaire"
Fédération de plus de 930 associations et de 60 400 personnes
Agréée pour la protection de l'environnement
9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04
tel : 04.78.28.29.22



Stop Transports - Halte au Nucléaire
5 rue de Mundolsheim
67300 Schiltigheim
tel : 03.88.97.98.84



Stop Fessenheim
98 rue du Logelbach
68000 Colmar
tel : 09.83.59.22.72



CSFR
16 Chemin de la Croisette
Fréconrupt
67130 La Broque
tel : 03.89.43.69.45



Alsace Nature
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58

Tribunal de Grande
Instance

21 AVR. 2015

COLMAR

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de grande instance de Colmar
Place du Marché aux Fruits
68027 COLMAR CEDEX

Lyon, le 21 avril 2015

Télécopie et LR + AR

Objet : *Plainte pour infractions au Code de l'environnement et à la réglementation relative aux installations nucléaires de base – Fuites à la centrale nucléaire de Fessenheim*

Monsieur le Procureur de la République,

L'association Réseau "Sortir du nucléaire" est une association de protection de l'environnement exerçant son activité sur l'ensemble du territoire national, agréée au titre de l'article L 141-1 du Code de l'environnement par arrêté ministériel du 14 septembre 2005 (JORF du 1^{er} janvier 2006, p. 39), agrément renouvelé par arrêté du 28 janvier 2014 (JORF du 5 février 2014, p. 2092).

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, l'association a pour objet de :

- lutter contre les pollutions et les risques pour l'environnement et la santé que représentent l'industrie nucléaire et les activités et projets d'aménagement qui y sont liés (création ou extension